

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Corridor forestier Châteauguay-Léry Les maires et mairesses de la MRC de Roussillon réaffirment leur engagement à créer une vaste aire protégée

Saint-Constant, le 24 février 2021 – À l'occasion de la séance du conseil d'aujourd'hui, les 11 maires et mairesses de la MRC de Roussillon ont réitéré leur volonté de créer une vaste aire protégée à Châteauguay et à Léry. Cet engagement a reçu un écho favorable de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui, déjà la semaine dernière, annonçait vouloir contribuer à la protection du corridor vert.

« C'est une longue et laborieuse démarche que nous avons entreprise, mais elle porte déjà fruit. Nous sommes heureux que la CMM ait décidé de nous accompagner et d'interpeller à son tour le gouvernement du Québec. Nous entendons utiliser tous les leviers à notre disposition pour concrétiser cette volonté de préserver notre patrimoine naturel et sa biodiversité, comme les nouveaux outils prévus au projet de loi 46 récemment adopté », a mentionné Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson.

En effet, [le conseil de la MRC demande](#) au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de désigner « milieu naturel » le bois et corridor forestier métropolitain de Châteauguay-Léry et de l'inscrire au registre prévu à cette fin, en vertu de l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, telle que modifiée. Cette désignation donnerait au ministre les outils nécessaires pour mieux protéger cet écosystème de grande valeur.

« L'implication et le soutien du gouvernement sont essentiels pour soutenir les efforts de conservation localement, mais aussi pour assurer l'application cohérente des orientations gouvernementales en matière de développement durable et l'atteinte de ses cibles de conservation », a ajouté le préfet.

Rappelons que ces mêmes terrains sont visés par des poursuites judiciaires. Les requérants demandent l'annulation pure et simple du règlement 170 –ce qui ouvrirait la porte toute grande au développement et serait contraire aux objectifs poursuivis– ou des compensations financières pouvant atteindre 50 M\$. Dans le but de renforcer sa position juridique, la MRC a donc proposé une modification du schéma d'aménagement régional.

Dans le cadre du plus vaste processus de consultation publique de son histoire, la MRC a entendu les quelque 700 citoyens venus réclamer de plus grandes protections environnementales : elle a resserré les mesures de conservation notamment par l'augmentation de la superficie de conservation. C'est donc dans une perspective défensive, pour protéger les deniers publics, que la proposition a cette fois-ci rallié tous les maires et mairesses et ainsi permis au conseil de la MRC d'adopter à l'unanimité une version bonifiée du [règlement 215](#).

- 30 -

Source et renseignements :

Service des communications | 450 638-1221

communications@mrcroussillon.qc.ca

